

CP 140.02 - TAXIS

Indemnité uniforme



Si vous êtes nouveau dans le secteur, sachez que vous avez droit à une **indemnité d'uniforme**.

Comment obtenir le paiement ?

L'indemnité vous est **versé automatiquement** par le Fonds social Taxi & LVC **mi-décembre**.

Si le Fonds social n'a pas votre numéro de compte bancaire :

Vous recevrez une lettre par la poste à leur renvoyer.

Si vous avez changé de numéro de compte bancaire :

Il faut prévenir le plus rapidement possible le Fonds Social par mail : info@taxi-info.be ou par téléphone : 02/245.11.77.

Attention : le montant est de **150 euros** si vous avez travaillé 200 jours ou plus temps plein. Le montant est calculé sur le nombre de jours prestés au cours des six derniers mois de 2019 et au cours des six premiers mois de 2020.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

